

CDDH(2026)R104
Strasbourg, le 21 juillet 2026

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS
(CDDH)**

RAPPORT DE RÉUNION

104^e réunion

Strasbourg, 30 juin – 3 juillet 2026

TABLE DES MATIÈRES

Résumé

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ET DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

POINT 3 : SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'utilisation de nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme / nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme

POINT 4 : SESSION MINISTÉRIELLE - CHIȘINĂU

POINT 5 : NOTION DE PAYS TIERS SÛR

POINT 6 : DROITS HUMAINS ET LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES

POINT 7 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

POINT 8 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 9 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS & INSTITUTIONS DE L'OMBUDSMAN

POINT 10 : LA CEDH DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

POINT 11 : PUBLICATION ET DIFFUSION DE LA CEDH, DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR ET D'AUTRES TEXTES PERTINENTS

POINT 12 : PROGRAMME HELP

POINT 13 : CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

POINT 14 : DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT

POINT 15 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 16 : INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE JEUNESSE

POINT 17 : CONSULTATIONS PUBLIQUES

POINT 18 : PERSONNALITÉS INVITÉES

POINT 19 : RAPPORTEURS THÉMATIQUES ET REPRÉSENTANTS DANS D'AUTRES COMITÉS

POINT 20 : OBSERVATEURS

POINT 21 : ÉGALITÉ DE GENRE

POINT 22 : CONVENTIONS

POINT 23 : SITES INTERNET DU CDDH

POINT 24 : PUBLICATIONS

POINT 25 : CALENDRIER

POINT 26 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 27 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ

Annexe I	Ordre du jour
Annexe II	Liste des participants
Annexe III	Programme thématique sur le droit à l'accès aux documents publics
Annexe IV	Présentation de Eerik-Niiles KROSS, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire
Annexe V	Présentation de Maria-Andriani KOSTOPOULOU, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
Annexe VI	Rapporteur-es et représentant-es du CDDH
Annexe VII	Composition du Bureau et Présidences des instances subordonnées
Annexe VIII	Calendrier

Textes adoptés lors de la réunion

Addendum 1 : Commentaires adoptés par le CDDH sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Addendum 2 : Étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr

Addendum 3 : Rapport du CDDH sur l'examen de la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres aux États membres CM/Rec(2019)6 sur le développement des institutions de l'Ombudsman et CM/Rec(2021)1 sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes

Addendum 4 : Discussion sur les répercussions éventuelles des conclusions de l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice du 23 juillet 2025 relatif aux obligations des États en matière de changement climatique et de celles de l'avis consultatif A0-32/25 du 29 mai 2025 de la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme relatif à l'urgence climatique et les droits de l'Homme

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a tenu sa 104^e réunion à Strasbourg, du 30 juin au 3 juillet 2026, sous la présidence de Tonje MEINICH (Norvège).

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté les textes suivants et a décidé de les transmettre au Comité des Ministres pour information :

- Étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° (97)22 du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr ;
- Rapport sur l'examen de la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres aux États membres CM/Rec(2019)6 sur le développement des institutions de l'Ombudsman et CM/Rec(2021)1 sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes ;

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires du CDDH sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2306 (2026) « Procédure d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme » et 2307 (2026) « Lignes directrices européennes pour combattre le dumping social et l'exploitation par le travail », ainsi que sur les Recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux 543 (2026) « Élections libres aux niveaux local et régional : un droit fondamental pour renforcer la démocratie de proximité » et 548 (2026) « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme par les collectivités locales et régionales : enseignements tirés de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ».

Le CDDH a décidé de transmettre le texte suivant au Comité des Ministres pour information :

- Présentation des intervenants invités aux discussions sur les répercussions éventuelles des conclusions de l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice du 23 juillet 2025 relatif aux obligations des États en matière de changement climatique et de celles de l'avis consultatif A0-32/25 du 29 mai 2025 de la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme relatif à l'urgence climatique et les droits de l'Homme.

Points pour information du Comité des Ministres

Le CDDH a

concernant le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) :

- échangé des vues sur les résultats de la première réunion du Groupe de rédaction sur l'utilisation de nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et les nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-TE) et sur les préparatifs de sa deuxième réunion ;
- reçu des informations du Secrétariat sur l'adoption de la Déclaration de Chişinău ; noté que le Comité des Ministres n'a pas pris de décisions sur un éventuel suivi de la Déclaration et que, jusqu'à présent, le CDDH ne dispose pas d'un mandat à cet égard ; rappelé que le paragraphe 58 de la Déclaration a une portée d'ordre général et n'était pas destiné à être appliqué spécifiquement au contexte de la migration ;

concernant les autres points à son ordre du jour :

- tenu une discussion sur les éventuelles implications des conclusions portant sur les avis consultatifs de la Cour de Justice internationale du 23 juillet 2025 sur les obligations des États

en matière de changement climatique et ceux de la Cour interaméricaine des droits de l'homme A0-21/35 du 28 mai 2025, sur l'urgence climatique et les droits de l'homme, avec la participation de Rodrigo MUDROVITSCH, Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de Bogdan-Lucian AURESCU, juge de la Cour internationale de Justice et de la Professeure Jannika JAHN, Université de Trèves ;

- tenu un débat thématique sur le droit à l'accès aux documents publics, avec la participation de Helena JÄDERBLUM, Présidente du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe, Mateja PREŠERN, Vice-présidente de la Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, la Professeure Paivi KORPISAARI, membre du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe, et Boglarka BENKO, membre du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- échangé des vues avec Eerik-Niiles KROSS, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, Assemblée parlementaire ;
- échangé des vues avec Maria-Adriana KOSTOPOULOU, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), dans le contexte de son examen des conventions placées sous sa responsabilité ;
- procédé à un échange de vue préliminaire sur un projet de Rapport sur la révision éventuelle des Annexes 1 et 3 de la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres relative aux mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, et sur la possibilité d'introduire une procédure simplifiée pour la modification de l'Annexe 2, avec la participation de la Dr Alice Jill EDWARDS, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, et du Dr Michael CROWLEY, *Omega Research Foundation* ;
- échangé des vues sur les résultats de la quatrième réunion de son Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS) ; décidé qu'à la suite de l'adoption de l'Étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr, le CDDH-PTS a rempli son mandat ;
- échangé des vues sur les résultats de la troisième réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et les politiques en matière de drogues (DH-PDA) et sur les préparatifs de sa quatrième réunion ; pris note des difficultés liées aux contraintes en matière de ressources pour la préparation d'un rapport explicatif au projet de recommandation en cours de préparation par le DH-PDA ;
- pris note des décisions prises par les Délégués des Ministres en mars 2026 sur le suivi portant sur l'étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument(s) additionnel(s) non contraignant(s) pour compléter les lignes directrices du Comité des Ministres de 2011 sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme ; échangé des vues sur les préparatifs de la septième réunion de son Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI), en notant que cette réunion a dû être reportée en raison de la nécessité de tenir trois réunions plénières extraordinaires du CDDH entre janvier et mars 2026 ;
- échangé des vues sur les méthodes de travail portant sur l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2019)5 aux États membres sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle ; dans ce contexte, a reçu des informations de membres de Secrétariats du Conseil de l'Europe relatives à d'autres normes et activités portant sur l'enseignement des droits humains ;
- tenu un premier échange de vues sur les méthodes de travail à adopter pour examiner la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2021)4 aux États membres sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents, en notant le lien entre cette recommandation et la Recommandation CM/Rec(2019)5 ;
- exprimé son intérêt à examiner le système de la Charte sociale européenne, en particulier pour assurer un suivi efficace des décisions du Comité européen des droits sociaux concernant les réclamations collectives ; a décidé d'inclure ce point dans ses futures propositions de livrables dans le cadre de son mandat pour la période 2028-2031 ;
- échangé des vues sur le renforcement de l'intégration de la perspective jeunesse dans ses travaux futurs ; désigné Elīna Luīze VĪTOLA (Lettonie) en qualité de rapporteure pour la jeunesse ;

- adopté les critères à appliquer par les instances subordonnées au CDDH concernant les consultations publiques sur des textes en cours de préparation ;
- adopté les critères à appliquer lors de l'examen de demandes de statut d'observateur auprès du CDDH ; examiné les demandes de statut d'observateur soumises par l'Institut européen de droit (ELI) et l'Association européenne pour la Défense des Droits et des Libertés (ASSEDEL) ; a décidé d'accepter la demande soumise par ELI et de rejeter celle d'ASSEDEL ;
- échangé des vues sur l'intégration de la dimension de l'égalité de genre dans ses travaux ; pris note de la fiche thématique transmise par la présidente du CDDH-PTS en conclusion de l'achèvement des travaux de ce groupe ;
- pris note des informations fournies par ses rapporteur-es thématiques et de ses représentant-es au sein d'autres comités ; pris note en particulier des conclusions de l'Atelier sur les droits humains et les neurotechnologies, organisé par le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), notamment en ce qui concerne l'Article 9 (liberté de pensée) de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous sa responsabilité ainsi que des récents développements concernant des dérogations et réservations à la Convention européenne des droits de l'homme ; a rappelé ses activités existantes et prévues relatives à la Convention européenne des droits de l'homme et traités y relatifs, la Charte sociale européenne et traités y relatifs et la Convention pour les droits humains et la biomédecine et traités y relatifs ; a accepté de continuer à examiner activement les autres traités ;
- pris note des récentes publications des travaux du CDDH ;
- pris note de la proposition de révision du site internet du CDDH ;
- pris note de la nouvelle plateforme dédiée au Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle ;
- adopté son calendrier révisé des réunions pour le deuxième semestre 2026 et pris note du calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2027.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée et que le CDDH-PTS a achevé ses travaux dans les délais impartis.

RAPPORT DE RÉUNION

1. Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a tenu sa 104^e réunion à Strasbourg, du 30 juin au 3 juillet 2026, sous la présidence de Tonje MEINICH (Norvège) (voir la liste des participants à l'Annexe II).

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

2. Le CDDH adopte son ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe I et approuve l'ordre des travaux proposé dans le projet d'ordre du jour annoté (CDDH(2026)OJ1 REV Annot.).

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ET DU CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

3. Le CDDH examine les projets de commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2306 (2026) « Procédure d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme » et 2307 (2026) « Lignes directrices européennes pour combattre le dumping social et l'exploitation par le travail », ainsi que sur les Recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux 543 (2026) « Élections libres aux niveaux local et régional : un droit fondamental pour renforcer la démocratie de proximité » et 548 (2026) « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme par les collectivités locales et régionales : enseignements tirés de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ».

4. Le CDDH échange des vues avec Despina CHATZIVASSILIOU, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire, sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2306 (2026). M^{me} Chatzivassiliou expose les raisons qui motivent la proposition de l'Assemblée d'amender la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) pour empêcher qu'un juge puisse siéger plus d'un an après l'expiration du mandat de neuf ans prévus à l'article 23 de la CEDH. Elle explique également la suggestion de l'Assemblée selon laquelle, si cette limitation de la durée du mandat aboutissait à l'absence d'un juge élu pour un État partie, un juge en exercice pourrait être nommé à la place d'un juge *ad hoc*. Sur cette base et en réponse aux propositions des délégations, le CDDH convient d'apporter certains amendements au projet de commentaires sur cette recommandation.

5. Le CDDH adopte les commentaires sur toutes les recommandations, ainsi amendés, tels qu'ils figurent à l'Addendum 1 et décide de les transmettre au Comité des Ministres.

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'utilisation de nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et les nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme

6. La présidente du Groupe de rédaction sur l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et les nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-TE), Milène BLANCHARD (France) informe le CDDH des résultats de sa première réunion (11 – 13 mai 2026).

7. Au cours de la réunion, le Groupe a tenu des échanges de vues avec des membres du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (Klaudiusz RYNGIELEWICZ, Francis DOHERTY, John DARCY, Hasan BAKIRCI et Ugur ERDAL) ; Veronika FIKFAK (Professeure

de droits humains et de droit international, Directrice de l'Institut des droits humains de UCL, vice-Présidente de la Société européenne de droit international) ; Laurent PETTITI (Conseil des barreaux européens (CCBE)) ; Jan SPOENLE (membre du Groupe de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) sur la cyberjustice et l'IA) et Teresa RODRÍGUEZ DE LAS HERAS BALLELL (Présidente de l'Institut européen de droit, professeure titulaire (Catedrática) de droit commercial à l'Université Carlos III de Madrid).

8. Le Groupe a également tenu un échange de vues sur son mandat. Il a mené des discussions préliminaires sur l'opportunité de rédiger un seul rapport, comportant deux chapitres, ou deux rapports distincts, et s'est interrogé sur le bien-fondé du titre « Nouvelles tendances en matière de litiges » pour le deuxième chapitre ou le deuxième rapport. Il a décidé de revenir sur ces deux questions à un stade ultérieur de ses travaux.

9. Un projet de texte sur l'utilisation de nouvelles technologies sera examiné lors de la deuxième réunion (voir le calendrier des réunions à l'Annexe VIII).

10. Le CDDH prend note de ces informations et se félicite des progrès réalisés par le CDDH-TE.

POINT 4 : SESSION MINISTÉRIELLE - CHIȘINĂU

11. Le Secrétariat informe le CDDH de l'adoption par le Comité des Ministres de la Déclaration de Chișinău, qui s'inspire très largement du document final adopté par le CDDH lors de sa troisième réunion extraordinaire de 2026 (10 – 12 mars 2026). Le Secrétariat indique que les délégués des Ministres discutent actuellement des suites éventuelles à donner à la Déclaration et n'ont pas encore confié à un comité quelconque le mandat de poursuivre les travaux.

12. Plusieurs délégations se félicitent de l'adoption consensuelle de la Déclaration, y voyant le reflet de la grande qualité des travaux menés par le CDDH. Un certain nombre de délégations estime que plusieurs éléments de la Déclaration mériteraient un suivi, que la plupart d'entre eux (y compris ceux portant sur les tierces interventions devant la Cour européenne des droits de l'homme) sont d'ordre général et ne concernent pas spécifiquement la migration, et que le CDDH serait l'instance la plus appropriée pour mener ces travaux. Le CDDH reconnaît toutefois, que tout suivi de fond nécessitera un mandat du Comité des Ministres.

POINT 5 : NOTION DE PAYS TIERS SÛR

13. La présidente du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûrs (CDDH-PTS), Elīna Luīze VĪTOLA (Lettonie), informe le CDDH des résultats de sa 4^e et dernière réunion (17 – 19 mars 2026) et notamment la finalisation de l'étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS(2026)R4 Addendum). Elle prend note de la conclusion principale du Groupe de rédaction, selon laquelle il n'y a pas lieu de poursuivre les travaux de mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 ou de son rapport explicatif.

14. Le CDDH examine ensuite l'étude ainsi que les commentaires et propositions soumis par les États membres avant la présente réunion (CDDH(2026)18). Le CDDH y apporte quelques amendements et adopte l'étude telle qu'elle figure à l'Addendum 2 et décide de la transmettre au Comité des Ministres pour information.

15. Sur cette base, le CDDH décide que le CDDH-PTS a rempli son mandat et remercie le CDDH-PTS et sa présidente pour les travaux accomplis.

POINT 6 : DROITS HUMAINS ET LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES

16. La présidente du Comité de rédaction sur les droits humains et les politiques en matière de drogues (DH-PDA), Tonje MEINICH (Norvège), informe le CDDH des résultats de sa 3^e réunion (19 – 20 mai 2026). Elle rappelle que le DH-PDA s'est accordé provisoirement sur le texte du projet de recommandation, dont elle décrit la structure et le contenu général. Elle note que les contraintes budgétaires compliquent la préparation d'un exposé des motifs, que le DH-PDA a l'intention d'examiner lors de sa quatrième et dernière réunion prévue du 20 au 22 octobre 2026, et que d'éventuelles solutions à ces difficultés sont à l'étude. Une délégation rappelle qu'il est nécessaire que le projet de recommandation tienne compte des risques particuliers de discrimination à l'encontre de la communauté LGBTI dans le cadre de la politique en matière de drogues.

17. Le CDDH prend note de ces informations et se félicite des progrès réalisés par le DH-PDA.

POINT 7 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

18. Le Secrétariat informe le CDDH de l'adoption par les Délégués des Ministres de décisions relatives au suivi de l'étude de faisabilité adoptée par la CDDH en novembre 2025 (voir CDDH (2025)R103 Addendum 2), en soulignant que la reprise prévue des réunions du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI) est reportée à l'automne en raison des trois réunions plénières extraordinaires du CDDH tenues début 2026. Le président du CDDH-ELI, Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), rappelle que le délai pour l'achèvement des travaux de suivi est fixé au 30 juin 2027, précisant que, le cas échéant, le CDDH pourrait demander au Comité des Ministres de prolonger ce délai.

POINT 8 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

19. Le CDDH tient un échange de vues avec la Dr Alice Jill EDWARDS, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, et le Dr Michael CROWLEY, *Omega Research Foundation*.

20. Les deux intervenants examinent le projet de Rapport sur l'éventuel amendement des annexes 1 et 3 de la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres sur des mesures de lutte contre le commerce des biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et sur la possibilité d'introduire une procédure d'amendement simplifiée pour l'annexe 2. Le Dr Crowley souligne l'importance de réviser la Recommandation CM/Rec(2021)2 en raison de l'évolution de la nature des équipements utilisés par les forces de l'ordre et de l'arrivée sur le marché de nouvelles technologies susceptibles d'être utilisées à des fins de torture et de la peine de mort, telles que les agents chimiques irritants et les armes sonores expérimentales. Le règlement (UE) 2019/125 de l'Union européenne (UE) contre la torture revêt une importance particulière, mais la révision de la Recommandation CM/Rec(2021)2 pourrait adopter une approche ambitieuse et aller au-delà des types d'équipements énumérés dans le règlement (UE) 2019/125. M^{me} Edwards souligne l'importance de s'assurer que la réglementation suive le rythme des évolutions technologiques. Elle encourage le CDDH à faire preuve d'ambition et de vision à long terme lorsqu'il proposera des amendements aux annexes de la Recommandation CM/Rec(2021)2, et à tenir compte également des Lignes directrices des Nations Unies

concernant la torture, en insistant sur le fait que ces équipements devraient être réglementés bien avant leur entrée dans l'usage courant.

21. Le CDDH procède ensuite à un échange de vues sur le projet de rapport (CDDH(2026)12). Certains membres indiquent qu'ils n'avaient pas disposé de suffisamment de temps pour consulter leurs collègues dans leurs capitales qui sont directement responsables de la réglementation dans ce domaine. Certains membres estiment que les propositions figurant dans le rapport devaient s'aligner sur le règlement (UE) 2019/125, qui avait été soigneusement examiné et approuvé par les États membres de l'UE. Certains membres notent que les informations contenues dans les tableaux décrivant l'étendue de la production et/ou de la commercialisation de certains biens n'avaient pas été vérifiées par les autorités nationales et suggèrent que les noms d'États spécifiques soient supprimés, tout en conservant les informations relatives au nombre d'États et d'entreprises.

22. En conséquence, le CDDH décide de reporter l'examen approfondi et l'adoption éventuelle du rapport à sa prochaine réunion plénière. Il charge le Secrétariat de préparer une version révisée du projet de rapport, avec les tableaux modifiés comme indiqué ci-dessus, pour diffusion dans les meilleurs délais afin de permettre aux autorités nationales de se concerter et de prendre position.

POINT 9 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS ET INSTITUTIONS DE L'OMBUDSMAN

23. Le CDDH fait quelques amendements et adopte le Rapport sur l'examen de la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres aux États membres CM/Rec(2019)6 sur le développement des institutions de l'Ombudsman et CM/Rec(2021)1 sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes, tel qu'il figure à l'Addendum 3 et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour information.

POINT 10 : LA CEDH DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

POINT 11 : PUBLICATION ET DIFFUSION DE LA CEDH, DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR ET D'AUTRES TEXTES PERTINENTS

POINT 12 : PROGRAMME HELP

24. Examinant conjointement les points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour, le CDDH procède à un échange de vues avec Ana-Maria TELBIS, du programme « Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit » (HELP), Giulia LO-PRESTI, du Centre Nord-Sud, Sarah KEATING, Secrétaire du Comité directeur de l'éducation (CDEDU) et Dylan VERDIN POL (DGII – Éducation, formation et coopération). Le CDDH prend note du large éventail d'instruments et d'activités du Conseil de l'Europe concernant la formation aux droits humains, notamment le programme HELP, le programme « Éducation aux droits humains pour les jeunes » (HEY) géré par le Centre Nord-Sud, la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme élaborée par le CDEDU, ainsi que le manuel « Repères » pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, destiné à soutenir la mise en œuvre de la Charte susmentionnée. Il souligne la pertinence particulière du programme HELP dans le contexte de la formation judiciaire et sa reconnaissance croissante aux fins du développement professionnel continu des juristes. Il examine les caractéristiques distinctives du programme HEY, notamment sa dimension d'échanges interculturels et interrégionaux qui reflète son engagement auprès de participants issus de pays non européens. Il prend note du caractère intergouvernemental de la Charte, qui avait été adoptée dans le cadre de la Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des

Ministres aux États membres, le manuel « Repères » visant à servir de référence à de nombreuses personnes engagées dans l'animation jeunesse fondée sur des valeurs et l'éducation non formelle.

25. Le CDDH revient sur la question des méthodes de travail envisageables pour son examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)5 du Comité des Ministres sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle. Il estime qu'un questionnaire, tel que décidé lors de sa précédente réunion, serait compliqué à mettre en œuvre et ne produirait probablement que des résultats limités. Après avoir réfléchi aux informations qu'il vient de recevoir, il estime qu'un aperçu plus exhaustif de l'éducation aux droits humains, tenant également compte du contexte des autres instruments et activités du Conseil de l'Europe, serait plus utile. Dans ce contexte, il note le lien entre la Recommandation CM/Rec(2019)5 et la Recommandation CM/Rec(2021)4 du Comité des Ministres sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents, dont il était également chargé d'examiner la mise en œuvre.

26. Sur cette base, le CDDH charge le Secrétariat de poursuivre ses consultations avec des collègues du Conseil de l'Europe et de préparer une proposition concrète concernant ses travaux futurs sur les Recommandations CM/Rec(2019)5 et CM/Rec(2021)4, en vue de son examen lors de la prochaine réunion plénière.

POINT 13 : CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

27. La Présidente informe le CDDH de sa participation à la récente réunion du Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne, que le CDDH avait souhaité consulter avant de prendre des décisions concernant d'éventuels travaux à venir sur le système de la Charte. Elle confirme que le Comité gouvernemental a répondu favorablement à la proposition du Bureau du CDDH (CDDH(2025)20REV) selon laquelle le CDDH devrait examiner les moyens d'assurer un suivi efficace des décisions du Comité européen des droits sociaux portant sur les réclamations collectives, et se félicite de la future collaboration. Plusieurs délégations saluent cette évolution et expriment leur soutien à la proposition du Bureau.

28. En conséquence, le CDDH décide d'inclure ce point dans ses futures propositions de livrables dans le cadre de son mandat pour la période 2028-2031.

POINT 14 : DROITS HUMAINS ET ENVIRONNEMENT

29. Conformément au livrable 18 de son mandat révisé pour la période 2026 – 2027, le CDDH examine les répercussions éventuelles des conclusions de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice le 23 juillet 2025 relatif aux obligations des États en matière de changement climatique et de celles de l'avis consultatif AO-32/35 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme du 29 mai 2025, sur l'urgence climatique et les droits humains, avec des interventions de Rodrigo MUDROVITSCH, Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de Bogdan-Lucian AURESCU, juge à la Cour internationale de justice et de la Professeure Jannika JAHN, de l'Université de Trèves.

30. Les discussions se concentrent ensuite sur des questions telles que les implications en droit national et européen du statut éventuel du droit coutumier du droit à un environnement propre, sain et durable ; les implications en matière de droits humains de l'élévation du niveau des mers ; les réfugiés climatiques et le principe de non-refoulement ; le rôle des cours régionales des droits humains dans le développement progressif des obligations positives en matière de droits humains en vertu du droit international concernant les questions environnementales et liées au changement climatique ; la mise en œuvre au niveau national

de normes de diligence renforcées dans les politiques climatiques ; les obligations des États de réglementer les activités des acteurs privés face au changement climatique, notamment pour la protection des groupes particulièrement vulnérables ; la question de savoir si une action insuffisante de l'État en matière d'adaptation au changement climatique peut constituer une violation des droits humains ; l'existence d'une conception commune du droit à un environnement propre, sain et durable en droit international ; la mesure dans laquelle l'avis de la Cour interaméricaine des droits de l'homme peut s'ancrer dans les cultures juridiques spécifiques de cette cour et des États américains ; et la question de savoir si la qualité pour agir des associations, telle que reconnue par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'arrêt *Verein Klimaseniorinnen Schweiz c. Suisse*, serait préférable à une procédure générale d'*actio popularis* pour l'examen des affaires environnementales au titre de la CEDH. Natalia CASTRO, avocate auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, participe à ces discussions.

31. Le CDDH remercie chaleureusement les intervenants invités pour leurs réflexions passionnantes sur ces questions importantes. Les présentations des trois intervenants invités figurent à l'Addendum 4, que le CDDH a décidé de transmettre au Comité des Ministres pour information.

POINT 15 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

32. Le CDDH tient un débat thématique sur les « Normes relatives au droit d'accès aux documents publics – points communs entre la Convention de Tromsø et de la Convention européenne des droits de l'homme et leur caractéristiques propres » (voir Annexe III). Les présentations des intervenants, Helena JÄDERBLOM, Présidente du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe (AIG), Boglarka BENKO, juriste principale au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, Päivi KORPISAARI, membre de l'AIG et professeure de droit de la communication à l'université d'Helsinki, et Mateja PREŠERN, vice-présidente de la Consultation des Parties et Directrice générale au ministère de l'Administration publique de Slovénie, accompagnées d'un résumé des échanges qui s'en sont suivis, sont disponibles dans le document CDDH(2026)20.

33. La présidente du CDDH conclut le débat en remerciant les intervenants et les membres du CDDH pour leurs échanges animés. Elle invite les délégations des États membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Tromsø à envisager de le faire et les invite à contacter le Secrétariat de la Convention pour toutes questions complémentaires.

POINT 16 : INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE JEUNESSE

34. Le CDDH tient un échange de vues avec Andrei-Dragos TARTA, membre du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ), qui explique l'importance et la valeur de la perspective jeunesse pour les travaux du Conseil de l'Europe et identifie certaines questions susceptibles de relever du mandat du CDDH ; Nina GRMUSA, Conseillère en matière de participation des jeunes, DGII, qui présente l'approche collaborative en cours d'élaboration à la suite des décisions prises lors du Quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe en mai 2023, de la Conférence des ministres responsables de la jeunesse de 2025 et des décisions ultérieures du Comité des Ministres, et Laurence LWOFF, Secrétaire du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), qui présente le Forum pilote de jeunes organisé par le CDBIO. Au cours de la discussion qui a suivi, il est noté que la « jeunesse » est généralement définie comme la tranche d'âge comprise entre 16/18 et 30 ans, bien que ce groupe d'âge ne puisse être considéré comme homogène, et que la nomination d'un-e rapporteur-e pour la jeunesse, dont le rôle et les responsabilités précis seraient souples mais pourraient inclure une collaboration

avec le représentant du CCJ, pourrait constituer un moyen utile de renforcer structurellement l'intégration de la perspective jeunesse dans les travaux d'un comité.

POINT 17 : CONSULTATIONS PUBLIQUES

35. Le CDDH apporte quelques amendements aux critères à appliquer par les instances subordonnées au CDDH concernant les consultations publiques sur des textes en cours de préparation (CDDH(2025)17_FINAL).

POINT 18 : PERSONNALITÉS INVITÉES

36. Le CDDH tient un échange de vues avec Eerik-Niiles KROSS, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La présentation de M. Kross figure à l'Annexe IV.

37. La discussion qui suit porte, entre autres, sur les travaux de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme concernant l'Ukraine, qui ont été très appréciés ; le nouveau réseau parlementaire de la Commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ; le droit international humanitaire et les attaques ciblées contre des lieux de culte ; la liberté de religion ; la politisation des droits humains, et l'intelligence artificielle, notamment en matière de gestion des migrations et de conduite de la guerre, une délégation rappelant à cet égard le Manuel du CDDH sur les droits humains et l'intelligence artificielle, qui examine l'application des systèmes d'IA dans des secteurs spécifiques de l'administration publique.

POINT 19 : RAPPORTEURS THÉMATIQUES ET REPRÉSENTANTS DANS D'AUTRES COMITÉS

38. Le CDDH a reçu des informations de la part d'Elias KASTANAS (Grèce), son représentant auprès du CDBIO, sur les activités récentes de ce comité, en prenant notamment note des conclusions de l'Atelier sur les droits humains et les neurotechnologies organisé par le CDBIO, y compris celles relatives à l'article 9 (liberté de pensée) de la Convention européenne des droits de l'homme ; de Krista OINONEN (Finlande), sa représentante auprès du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM), sur les activités récentes de ce comité, et du Secrétariat, sur les résultats des travaux du Comité d'experts sur la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger (PC-FIMI), au sein duquel le CDDH a été représentée par Dalibor JURASEK (République slovaque), notamment le fait que les Délégués des Ministres examinent les suites éventuelles à donner à l'étude de faisabilité préparée par le PC-FIMI, puis adoptée par le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Le CDDH rappelle l'importance de la dimension des droits humains dans cette dernière question, estimant qu'il était important que le CDDH soit associé à tous les travaux futurs.

39. Le CDDH rappelle sa précédente discussion portant sur la manière d'intégrer davantage la perspective jeunesse dans ses travaux (voir point 16). Il désigne Elīna-Luīze VĪTOLA (Lettonie) en qualité de rapporteure pour la jeunesse.

POINT 20 : OBSERVATEURS

40. Le CDDH adopte des critères à appliquer lors de l'examen des demandes de statut d'observateur auprès du CDDH, à savoir : partager et promouvoir les valeurs et principes du Conseil de l'Europe ; posséder la personnalité juridique ; disposer d'une base de membres ou d'une représentation importante, de préférence à l'échelle européenne ; posséder une vaste expérience dans les domaines concernés et apporter une valeur ajoutée certaine, ainsi que la capacité d'apporter des contributions de grande qualité aux travaux du CDDH.

41. Sur cette base, le CDDH examine les demandes de statut d'observateur présentées par l'Institut européen du droit (ELI) et l'Association européenne pour la défense des droits et des libertés (ASSEDEL). Il décide d'accepter la demande d'ELI et de rejeter celle de l'ASSEDEL, et refuse de transmettre cette dernière demande au Comité des Ministres.

POINT 21 : ÉGALITÉ DE GENRE

42. Le CDDH reçoit des informations de la part de Philippe WERY (Belgique), son rapporteur chargé de l'égalité de genre, notamment sur l'intégration de la dimension de l'égalité de genre dans les travaux du Groupe de rédaction CDDH-PTS.

POINT 22 : CONVENTIONS

43. Le CDDH procède à un échange de vues avec Maria-Andriani KOSTOPOULOU, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), créé en vertu de la Convention d'Istanbul, l'une des conventions dont la responsabilité a été confiée au CDDH par le Comité des Ministres. La présentation de M^{me} Kostopoulou figure à l'annexe V.

44. La discussion qui s'en suit porte sur des questions telles que la désinformation sur la Convention d'Istanbul ; les moyens de s'assurer que la nomination de nouveaux membres renforce le GREVIO ; la manière dont le GREVIO sélectionne de nouveaux thèmes pour ses évaluations et ses recommandations générales ; la manière de maintenir la cohérence entre les normes de la Convention d'Istanbul et celles de la CEDH ; la prestation de services aux victimes de violences à l'égard des femmes et de violences domestiques ; la violence numérique à l'égard des femmes et le rôle des entreprises technologiques ; la collaboration entre le GREVIO et le Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; la manière dont le GREVIO coopère avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, et la manière dont le CDDH peut soutenir les travaux du GREVIO.

45. Le CDDH examine un document préparé par le Secrétariat qui regroupe, par thème, les conventions placées sous sa responsabilité, en indiquant celles qui disposent d'un organe conventionnel et celles qui relèvent également de la responsabilité d'un autre comité intergouvernemental. Il rappelle ses activités existantes et envisagées concernant la CEDH et les traités connexes, la Charte sociale européenne et les traités connexes, ainsi que la Convention sur les droits humains et la biomédecine et les traités connexes. Il convient de poursuivre l'examen actif des autres traités relevant de sa compétence, en notant la possibilité de futurs échanges de vues avec les président·es ou secrétaires des organes de suivi concernés.

46. Le CDDH note les informations fournies par le Secrétariat concernant les signatures et ratifications récentes de certains traités relevant de sa compétence, ainsi que des informations relatives aux dérogations récentes à la CEDH.

POINT 23 : SITES INTERNET DU CDDH

47. Le Secrétariat présente le nouveau site internet du CDDH, qui adopte une approche thématique exhaustive pour présenter les informations relatives aux travaux du comité. Il sera mis en ligne après la pause estivale et remplacera le site actuel.

48. Le Secrétariat présente la nouvelle plateforme en ligne dédiée au Manuel du CDDH sur les droits humains et l'intelligence artificielle.

POINT 24 : PUBLICATIONS

49. Le CDDH note la publication des Actes de l'Atelier sur « les Institutions de l'Ombudsman et les institutions nationales des droits humains : Mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres et autres normes internationales » et le Manuel du CDDH sur les droits humains et l'intelligence artificielle.

50. Il encourage ses membres à informer le Secrétariat de la publication, dans des langues autres que l'anglais ou le français, de textes élaborés par le CDDH, notamment les instruments non contraignants du Comité des Ministres qui doivent être traduits dans les langues officielles nationales.

POINT 25 : CALENDRIER

51. Le CDDH adopte son calendrier de réunions pour le deuxième semestre 2026 et prend note d'une proposition de calendrier de réunions pour le premier semestre 2027, tels qu'ils figurent à l'Annexe VIII.

POINT 26 : QUESTIONS DIVERSES

52. Le CDDH tient à exprimer sa profonde gratitude envers deux membres sortants pour leur contribution : Brigitte OHMS (Autriche), membre de très longue date, ancienne membre du Bureau et ancienne présidente du Groupe de rédaction « A » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-A), à l'occasion de son départ à la retraite, et Carlos PUENTE GALINDO (Andorre), à la suite de sa nomination à d'autres fonctions. Il leur souhaite à tous deux, bonne chance dans leurs projets futurs.

53. Le CDDH souhaite la bienvenue à Pamela McCORMICK, récemment recrutée au Secrétariat du comité.

POINT 27 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ

54. Le CDDH adopte le rapport abrégé de la présente réunion.

* * *

Annexe I

Ordre du jour

1: OPENING OF THE MEETING, ADOPTION OF THE AGENDA AND ORDER OF BUSINESS	1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX
CDDH(2025)R103 – Report of the 103rd meeting CDDH(2026)R EXTRA – Report of the first extraordinary meeting CDDH(2026)R2 EXTRA – Report of the second extraordinary meeting CDDH(2026)R3 EXTRA – Report of the third extraordinary meeting CDDH-BU(2026)R115 – Report of the 115th meeting of the Bureau	CDDH(2025)R103 – Rapport de la 103^e réunion CDDH(2026)R EXTRA – Rapport de la première réunion extraordinaire CDDH(2026)R2 EXTRA – Rapport de la deuxième réunion extraordinaire CDDH(2026)R3 EXTRA – Rapport de la troisième réunion extraordinaire CDDH-BU(2026)R115 – Rapport de la 115^e réunion du Bureau
2: RECOMMENDATIONS OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY & THE CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES	2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE & DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX
CDDH(2026)10 – Draft CDDH comments on: - PACE Recommendation 2306 (2026) – “Procedure for the election of judges to the European Court of Human Rights” - PACE Recommendation 2307 (2026) – “European guidelines to counter social dumping and labour exploitation” - Congress Recommendation 543 (2026) – “Free elections at the local and regional level: A fundamental right to strengthen grassroots democracy” - Congress Recommendation 548 (2026) – “Implementation of the European Convention on Human Rights by local and regional authorities: lessons from the case law of the European Court of Human Rights”	CDDH(2026)10 – Projet de commentaires du CDDH sur : - Recommandation APCE 2306 (2026) – « Procédure d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme » - Recommandation APCE 2307 (2026) – « Lignes directrices européennes pour combattre le dumping social et l'exploitation par le travail » - Recommandation du Congrès 543 (2026) – « Élections libres aux niveaux local et régional : un droit fondamental pour renforcer la démocratie de proximité » - Recommandation du Congrès 548 (2026) – « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme par les collectivités locales et régionales : enseignements tirés de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme »
3: SYSTEM OF THE EUROPEAN CONVENTION ON HUMAN RIGHTS	3 : SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
The use of new technologies by the European Court of Human Rights and new tendencies in litigation before the European Court of Human Rights	L'utilisation de nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme
CDDH-TE(2026)R1 – Report of the first meeting CDDH-TE(2026)02 – Compilation of presentations of speakers in the exchange of views of the 1st meeting	CDDH-TE(2026)R1 – Rapport de la première réunion CDDH-TE(2026)02 – Compilation des présentations des intervenants lors de l'échange de vues de la 1^e réunion
4: MINISTERIAL SESSION – CHISINAU	4 : SESSION MINISTÉRIELLE – CHISINAU
CDDH(2026)R3 EXTRA Addendum: CDDH outcome document containing elements for a political declaration Chişinău Declaration	CDDH(2026)R3 EXTRA Addendum : Document du CDDH contenant des éléments en vue d'une déclaration politique Déclaration de Chişinău
5. SAFE THIRD COUNTRY CONCEPT	5. NOTION DE PAYS TIERS SÛR
CDDH-PTS(2026)R4 – Report of the 4th meeting CDDH-PTS(2026)R4 Addendum – Draft study on the need for and the feasibility of updating Recommendation No. R(97)22 of the Committee of	CDDH-PTS(2026)R4 – Rapport de la 4^e réunion CDDH-PTS(2026)R4 Addendum – Projet d'étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 du Comité des Ministres

Ministers to member States containing guidelines on the application of the safe third country concept CDDH(2026)18 – Compilation of the comments received on the draft study	aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr CDDH(2026)18 – Compilation des commentaires reçus sur le projet d'étude
6: HUMAN RIGHTS AND DRUG POLICIES	6 : DROITS HUMAINS ET LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES
DH-PDA(2026)R3 – Report of the 3rd meeting	DH-PDA(2026)R3 – Rapport de la 3 ^e réunion
7: ERADICATION OF IMPUNITY FOR SERIOUS HUMAN RIGHTS VIOLATIONS	7 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS
Décisions taken by the Committee of Ministers at their 1552nd meeting, 4 March 2026 CM/Del/Dec(2026)1552/4.1	Décisions prises par le Comité des Ministres lors de leur 1552 ^e réunion, 4 mars 2026 CM/Del/Dec(2026)1552/4.1
8. PROHIBITION OF THE TRADE IN GOODS USED FOR TORTURE AND THE DEATH PENALTY	8. INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT
CDDH(2026)12 – Draft Report on possible amendment of Appendices 1 and 3 to Committee of Ministers' Recommendation CM/Rec(2021)2 on measures against the trade in goods used for the death penalty, torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment and on the possibility of introducing a simplified amendment procedure for Appendix 2	CDDH(2026)12 - Projet de rapport sur l'éventuel amendement des annexes 1 et 3 de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2021)2 sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants et sur la possibilité d'introduire une procédure d'amendement simplifiée pour l'annexe 2
9: NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS & OMBUDSPERSON INSTITUTIONS	9: INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS & INSTITUTIONS DE L'OMBUDSMAN
CDDH(2026)13 – Draft report on examination of implementation of Committee of Ministers Recommendations to member States CM/Rec(2019)6 on the development of the Ombudsperson institution and CM/Rec(2021)1 on the development and strengthening of effective, pluralist and independent national human rights institutions CDDH(2026)11 – Compilation of comments received on the draft report	CDDH(2026)13 - Projet de rapport sur l'examen de la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres aux États membres CM/Rec(2019)6 sur le développement des institutions de l'Ombudsman et CM/Rec(2021)1 sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes CDDH(2026)11 – Compilation des commentaires reçus sur le projet de rapport
10: ECHR IN UNIVERSITY EDUCATION & PROFESSIONAL TRAINING	10: LA CEDH DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE
CM/Rec(2019)5 on the system of the European Convention on Human Rights in university education and professional training	CM/Rec(2019)5 sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle
11: PUBLICATION AND DISSEMINATION OF THE ECHR, THE CASELAW OF THE COURT AND RELATED TEXTS	11 : PUBLICATION ET DIFFUSION DE LA CEDH, DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR ET D'AUTRES TEXTES PERTINENTS
CM/Rec(2021)4 on the publication and dissemination of the European Convention on Human Rights, the case-law of the European Court of Human Rights and other relevant texts	CM/Rec(2021)4 sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents
12: HELP PROGRAMME	12: PROGRAMME HELP
13: EUROPEAN SOCIAL CHARTER	13 : CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE
CDDH(2025)20REV – (Revised) Bureau proposals on possible future CDDH activities related to the system of the European Social Charter	CDDH(2025)20REV – Propositions (révisées) du Bureau sur d'éventuelles activités futures du CDDH liées au système de la Charte sociale européenne

14: HUMAN RIGHTS AND THE ENVIRONMENT	14 : DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT
Advisory opinion of the International Court of Justice of 23 July 2025 on the obligations of States in respect of climate change Advisory opinion A0-32/25 of 29 May 2025 of the Inter-American Court of Human Rights on the climate emergency and human rights	Avis consultatif de la Cour de justice internationale du 23 juillet 2025 sur les obligations des États en matière de changement climatique Avis consultatif A0-32/25 du 29 mai 2025 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur l'urgence climatique et les droits humains (<i>disponible uniquement en anglais</i>)
15: ACCESS TO OFFICIAL DOCUMENTS	15 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS
AIG(2026)R11 – Report of the 11th meeting of the Access Info Group AIG(2026)LD12 – List of decisions taken at the 12th meeting of the Access Info Group AIG(2026)R12 – Report of the 12th meeting of the Access Info Group CDDH(2026)15 – Draft programme of the thematic debate	AIG(2026)R11 – Rapport de la 11 ^e réunion du Groupe AIG AIG(2026)LD12 – Liste des décisions prises lors de la 12 ^e réunion du Groupe AIG AIG(2026)R12 – Rapport de la 12 ^e réunion du Groupe AIG CDDH(2026)15 – Projet de programme du débat thématique
16: INTEGRATION OF THE YOUTH PERSPECTIVE	16 : INTEGRATION DE LA PERSPECTIVE JEUNESSE
17: PUBLIC CONSULTATIONS	17 : CONSULTATIONS PUBLIQUES
CDDH(2025)17REV - [Revised draft] Criteria to be applied by CDDH subordinate bodies in relation to public consultations on texts under preparation Amnesty International contribution to the CDDH on public consultations on texts under preparation	CDDH(2025)17REV – [Projet révisé de] Critères à appliquer par les instances subordonnées au CDDH concernant les consultations publiques sur des textes en cours de préparation Contribution d'Amnesty International au CDDH concernant les consultations publiques sur des textes en cours de préparation (<i>en anglais uniquement</i>)
18: INVITED PERSONALITIES	18 : PERSONNALITÉS INVITÉES
19: THEMATIC RAPORTEURS & REPRESENTATIVES TO OTHER COMMITTEES	19 : RAPORTEURS THÉMATIQUES ET REPRÉSENTANTS DANS D'AUTRES COMITÉS
CDDH(2026)07 - Comments of the Bureau of the CDDH on the draft feasibility study on the possible elaboration of a legal instrument on foreign information manipulation and interference (FIMI), including disinformation	CDDH(2026)07 - Commentaires du Bureau du CDDH sur le projet d'étude de faisabilité sur l'élaboration éventuelle d'un instrument juridique traitant de la manipulation de l'information et de l'ingérence menées depuis l'étranger (FIMI), y compris la désinformation
20: OBSERVERS	20 : OBSERVATEURS
CDDH(2026)14 – Requests for observer status with the CDDH CDDH(2026)17 - Observer status with intergovernmental committees of the Council of Europe – rules, criteria and procedure for examining requests	CDDH(2026)14 – Demandes de statut d'observateur auprès du CDDH CDDH(2026)17 - Statut d'observateur auprès de comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe – règles, critères et procédures pour l'examen des demandes
21: GENDER EQUALITY	21: ÉGALITÉ DE GENRE
CDDH(2026)09 – The gender equality dimension in the work of the CDDH and its subordinate bodies CDDH(2020)13 – Thematic Form on Gender Equality	CDDH(2026)09 – La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées CDDH(2020)13 – Fiche thématique sur l'égalité de genre
22: CONVENTIONS	22 : CONVENTIONS

CDDH(2026)16 – State of signatures and ratifications of certain treaties under the responsibility of the CDDH CDDH(2026)19 - Treaties under the responsibility of the CDDH – monitoring bodies, other responsible committees, current relevance	CDDH(2026)16 – État des signatures et ratifications de certains traités sous la responsabilité du CDDH CDDH(2026)19 (<i>disponible uniquement en anglais</i>)
23: CDDH WEBSITES	23 : SITES INTERNET DU CDDH
24: PUBLICATIONS	24 : PUBLICATIONS
Proceedings of the Workshop : “Ombudsperson Institutions and National Human Rights Institutions: Implementation of Committee of Ministers Recommendations and Other International Standards” Manual on Human Rights and Artificial Intelligence CDDH Publications' website	Actes de l'Atelier : « Les Institutions de l'Ombudsman et les Institutions nationales des droits humains : Mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres et autres normes internationales Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle Site internet des publications du CDDH
25: CALENDAR	25 : CALENDRIER
26: OTHER BUSINESS	26 : QUESTIONS DIVERSES
27: ADOPTION OF THE ABRIDGED REPORT	27 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ

Annexe II**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES**

ALBANIA / ALBANIE	Brunilda KOÇO Deputy Permanent Representative of Albania to the Council of Europe Arlinda GJATA (ONLINE) State Advocate, Office for Legal Representation in Foreign Courts and International Arbitration Tribunals, State Advocates Office
ANDORRA / ANDORRE	APOLOGISED
ARMENIA / ARMÉNIE	Roza ARAKELYAN Attaché of the Department of International Treaties and Law of the Ministry of Foreign Affairs Nelly SAROYAN Head of Department International Treaties and Law, Ministry of Foreign Affairs
AUSTRIA / AUTRICHE	Valerie TROFAIER-LESKOVAR Legal expert, Department for European and International Law, Protection of Human Rights, Constitutional Service, Federal Chancellery
AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN	Elmin HASANOV Chief of the Main Department for Work with Municipalities Habib ABDULLAYEV (ONLINE) Head of the Human Rights Division, Department for Work with Law Enforcement Bodies, Administration of President of the Republic
BELGIUM / BELGIQUE	Philippe WERY Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme Isabelle NIEDLISPACHER Agent to the European Court of Human Rights for the Government
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE	Monika MIJIC (ONLINE) Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before European Court of Human Rights
BULGARIA / BULGARIE	Atanas MLADENOV Ambassador, Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of the Republic of Bulgaria to the Council of Europe
CROATIA / CROATIE	Štefica STAŽNIK (ONLINE) Representative of the Republic of Croatia before the ECHR Andrea KONJEVIĆ (ONLINE) Adviser to the Representative
CYPRUS / CHYPRE	Theodora CHRISTODOULIDOU Senior Counsel of the Republic of Cyprus, Law Office of the Republic of Cyprus

CZECHIA / TCHÉQUIE	Petr KONŮPKA Deputy Agent of the Government for the representation before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice
DENMARK / DANEMARK	Clara KRUSE SCHLEEF Ministry of Justice Thomas V. LYTKEN LARSEN Head of Secretariat
ESTONIA / ESTONIE	Tim KOLK Agent du gouvernement estonien auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères
FINLAND / FINLANDE	Krista OINONEN Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs
FRANCE	Milène BLANCHARD Sous-directrice des droits de l'Homme, Direction des affaires juridiques, ministère de l'Europe et des affaires étrangères
GEORGIA / GÉORGIE	Suliko ZHENTI Senior Legal Adviser of the Litigation Division of the Department of State Representation to International Courts, Ministry of Justice
GERMANY / ALLEMAGNE	Nicola WENZEL LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice Hans-Jörg BEHRENS LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice
GREECE / GRÈCE	Elias KASTANAS Senior Legal Counselor, Legal Department, Public International Law Section, Hellenic Ministry of Foreign Affairs Ourania PATSOPOULOU Legal Counsel, Legal Council of the State, Agent of the Government before ECtHR
HUNGARY / HONGRIE	Zoltan TALLODI Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice
ICELAND / ISLANDE	Ingunn Elísabet MARKÚSDÓTTIR Ministry of Justice
IRELAND / IRLANDE	Darina FLYNN Government Agent before the European Court of Human Rights, Legal Counsellor, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade
ITALY / ITALIE	Francesco FORTE Représentant permanent adjoint auprès du conseil de l'Europe
LATVIA / LETTONIE	Elīna Luīze VĪTOLA Agent of the Government, Representative of Latvia before International Human Rights Institutions, Ministry of Foreign Affairs

LIECHTENSTEIN	Helen LOREZ-SCHWEIG Counsellor Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of the Principality of Liechtenstein to the Council of Europe
LITHUANIA / LITUANIE	Ričard DZIKOVIČ Government agent before ECtHR, Head of Legal Representation, Ministry of Justice
LUXEMBOURG	Cindy COUTINHO Attachée, Déléguée du Gouvernement, ministère de la Justice
MALTA / MALTE	Christopher SOLER (ONLINE) State Advocate and Government Agent
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Doina MAIMESCU Head of the Government Agent Department, Ministry of Justice
MONACO	Laura MICHAEL Chef de Division au sein du Service du Droit International, des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales relevant de la Direction des Affaires Juridiques
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Mirko ĐUKOVIĆ Representative of Montenegro before the European Court of Human Rights
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Babette KOOPMAN Government Agent before the ECtHR, Ministry of Foreign Affairs
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	Elena BODEVA Head of Unit - Directorate for Multilateral Relations, Ministry of Foreign Affairs
NORWAY / NORVÈGE	Tonje MEINICH Deputy Director General, Legislation Department, Ministry of Justice and Public Security, Chair of the CDDH Tonje RØNNEBERG RUUD Legal adviser, Ministry of Justice and Public Security, Legislation department
POLAND / POLOGNE	Paweł WIERDAK Agent of the Government of Poland before the ECtHR, Director, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs Katarzyna GAŁKA Specialist, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs Maria WEJS DOMŻALSKA (ONLINE) Co-Agent of the Government of Poland before the ECtHR, Deputy Director, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs Eliza SUCHOŻEBRSKA (ONLINE) Co-Agent of the Government of Poland before the ECtHR, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs Barbara HAŁADYJ (ONLINE) Counsellor, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs

PORTUGAL	Helena LEITÃO (ONLINE) Agente du Gouvernement du Portugal auprès de la Cour
ROMANIA / ROUMANIE	Adriana-Mihaela BĂRBIERU Co-agent before the European Court of Human Rights, Deputy to the Permanent Representative
SAN MARINO / SAINT MARIN	APOLOGISED
SERBIA / SERBIE	Zorana JADRIJEVIĆ MLADAR State Attorney Deputy Government Agent of the Republic of Serbia before the ECHR
SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Miroslava BÁLINTOVÁ (ONLINE) Government Agent before the ECHR, Ministry of Justice,
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Matija VIDMAR Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice
SPAIN / ESPAGNE	Francisco SANZ Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Service juridique des Droits de l'Homme, ministère de la Présidence, Justice et relations avec le Parlement
SWEDEN / SUÈDE	Fredrik BERGIUS Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry of Foreign Affairs
SWITZERLAND / SUISSE	Xavier-Baptiste RUEDIN Agent du Gouvernement auprès de la CEDH, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme, le CAT, le CEDR, le CEDEF et le CDE
TÜRKIYE	Ayşen EMÜLER Experte Juridique, ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente de Türkiye auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg Volkan MÜFTÜOĞLU Président du Département, Ministère de la Justice
UKRAINE	Oleksii YAKUBENKO Head of the Unit of Legal Protection from the Aggressor State, Department for Representation of the Government in Inter-State Cases, Office of the Agent of Ukraine before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Ahila SORNARAJAH Agent for the United Kingdom / Deputy Director, Legal, Foreign, Commonwealth and Development Office

INVITEES

Dr Alice Jill EDWARDS (ONLINE)

UN Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment /
Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants

Michael CROWLEY

Research Associate / *Adjoint de recherche, Omega*

Helena JÄDERBLOM

Chair of the Council of Europe Access Info Group / *Présidente du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe (AIG)*

Paivi KORPISAARI

Member of the Council of Europe Access Info Group (AIG), Professor of Communication Law /
Membre du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe (AIG), Professeure de droit à l'Université d'Helsinki

Mateja PREŠERN

Vice-Chair of the Consultation of the Parties to the Tromsø Convention, General Director at the Ministry of the Interior and Public Administration of Slovenia / *Vice-présidente de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø, Directrice Générale au ministère de l'Administration publique de Slovénie*

Boglarka BENKO

Senior Lawyer, Registry of the European Court of Human Rights / *Juriste principale au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme*

President Rodrigo MUDROVITSCH (ONLINE)

Inter-American Court of Human Rights / *Cour Interaméricaine des droits de l'homme*

Natalia CASTRO (ONLINE)

Lawyer, Inter-American Court of Human Rights / *Avocate, Cour Interaméricaine des droits de l'homme*

Judge Bogdan-Lucian AURESCU (ONLINE)

International Court of Justice / *Cour internationale de justice*

Dr Jannika JAHN (ONLINE)

University of Trier / *Université de Trèves*

PARTICIPANTS

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE****Despina CHATZIVASSILIOU**

Secretary General / *Secrétaire Générale*

Eerik-Niiles KROSS (ONLINE)

Chairperson of the Committee on legal affairs and human rights / *Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme*

Guillem CANO-PALOMARES (ONLINE)

Head of Secretariat of the Committee on Legal Affairs and Human Rights - Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights Secretariat / *Chef du Secrétariat de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme - Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme*

Rafal SOKOL

Secretariat of the Parliamentary Assembly / *Secrétariat de l'Assemblée parlementaire*

	Committee on Legal Affairs and Human Rights - Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights Secretariat / <i>Chef du Secrétariat de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme - Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme</i> Marc MONTANY DAUFI Committee on Migration, International Protection & Economic Co-operation / Commission des migrations, de la protection internationale & de la coopération économique
CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	Inge HANNON Statutory Affairs, Department Protecting Local Democracy / <i>Division des activités statutaires</i>
CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES ONG DU CONSEIL DE L'EUROPE	Simon MATTHIJSEN Standing Committee conference of INGOs at the Council of Europe, Secretary
DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW / DIRECTION DU CONSEIL JURIDIQUE ET DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (DLAPIL)	Sofia THEOCHARI (ONLINE) Public International Law Division and Treaty Office / <i>Division du Droit international public et Bureau des Traités</i>
STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS IN THE FIELDS OF BIOMEDICINE AND HEALTH / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS DANS LES DOMAINES DE LA BIOMÉDECINE ET DE LA SANTÉ (CDBIO)	Laurence LWOFF Secretary of the Steering Committee for Human Rights in the fields of Biomedicine and Health / <i>Secrétaire du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé</i>
GROUP OF EXPERTS ON ACTION AGAINST VIOLENCE AGAINST WOMEN AND DOMESTIC VIOLENCE / GROUPE D'EXPERT SUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE (GREVIO)	Maria-Andriani KOSTOPOULOU Chairperson of the GREVIO / <i>Présidente du GREVIO</i> Johanna NELLES Head of Division and Executive Secretary of the Istanbul Convention / <i>Cheffe de Division et Secrétaire exécutive de la Convention d'Istanbul</i>
EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)	Sopho GELASHVILI (ONLINE) Head of Unit / <i>Cheffe d'Unité</i>
HUMAN RIGHTS AND JUSTICE COOPERATION DEPARTMENT / COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS ET DE JUSTICE	Ana-Maria TELBIS Human Rights Education for legal professionals / <i>Programme européen de formation aux droits humains pour les professionnels du droit (HELP)</i>

DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY AND HUMAN DIGNITY (DGII), EDUCATION DEPARTMENT / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA DIGNITÉ HUMAINE (DGII), SERVICE DE L'ÉDUCATION	Sarah KEATING Head of Division, Formal and non-formal education / <i>Cheffe de Division, Education formelle et non formelle</i> Catherine GUERRERO Education Department / <i>Service de l'Éducation</i>
DIRECTORATE FOR DEMOCRATIE / DIRECTION DE LA DEMOCRATIE	Nina GRMUSA Youth participation Advisor / <i>Conseillère pour la participation des jeunes</i>
YOUTH DEPARTMENT / SERVICE DE LA JEUNESSE	Clementina BARBARO Head of the Youth policy Division / <i>Cheffe de la Division Politiques de Jeunesse</i>
DIRECTORATE OF PROGRAMME CO-ORDINATION / DIRECTION DE LA COORDINATION DES PROGRAMMES	Giulia LO-PRESTI (ONLINE) Partial Agreement - North-South Centre / <i>Accord Partiel - Centre Nord-Sud</i>
EDUCATION, TRAINING AND CO-OPERATION / ÉDUCATION, FORMATION ET COOPÉRATION	Dylan VERDIN-POL (ONLINE) Adviser – Conseiller, Education, Training and Cooperation Division – Youth Department – Directorate for Democracy – Directorate General of Democracy and Human Dignity / <i>Division de l'éducation, de la formation et de la coopération – Service de la Jeunesse – Direction de la Démocratie – Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine</i>
ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)	Andrei DRAGOS TARTA Membre du Conseil consultatif sur la jeunesse
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Christine JEANGHEY Officiel, Chargée des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire, Dicastère pour le service du développement humain intégral, Rome
UNHCR	Jutta SEIDEL Senior Legal Associate, UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg / <i>Associée juridique principale, Représentation du HCR auprès des Institutions Européennes à Strasbourg</i>

OBSERVERS / OBSERVATEURS

EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS / LE RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (ENNHRI)	Debbie KOHNER Secretary General Giulia CENTONZE
---	---

AMNESTY INTERNATIONAL	Rita PATRICIO Senior Executive Officer for the Council of Europe, Amnesty International Tel: +33 (0) 662257963 rita.patricio@amnesty.org Najla DOWSON-ZEIDAN Campaigner (Military, Security and Policing), Civic Space and Military, Security, Policing Team, Law and Policy Programme / Research, Policy and Advocacy Directorate, Amnesty International International Secretariat, London Adriana Tidona (ONLINE) Migration Researcher – Europe Regional Office
EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION / CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (ETUC)	Stefan CLAUWAERT (ONLINE) Senior Legal and Human Rights Advisor
COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPEENS (CCBE)	Marta VERDEILLE (ONLINE) Legal Advisor / Conseillère juridique

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Directorate General Human Rights and Rule of Law / Direction générale Droits humains et État de droit (DG I)	
	Daniele CANGEMI Head of the Human Rights, Justice and Legal Co-operation Standard-settings activities Department / <i>Chef du Service des activités normatives en matière de droits humains, justice et coopération juridique</i>
Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits humains	
	David MILNER Head of Division, Secretary of the CDDH / <i>Chef de Division, Secrétaire du CDDH</i>
	Elvana THACI Head of the Tromsø Convention Unit, Secretary of the Committee of experts on the System of the European Convention on Human Rights / <i>Chef de l'Unité Convention de Tromsø, Secrétaire du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)</i>
	Eilis BRENNAN Assistant Lawyer, Tromsø Convention Unit / <i>Unité Convention de Tromsø</i>
	Pamela McCormick Administrator / <i>Administratrice</i>, Secretary of the Drafting Group on the use of new technologies by the European Court of Human Rights and new tendencies in litigation before the European Court of Human Rights / <i>Secrétaire du Groupe de</i>

	<i>rédaction sur l'utilisation de nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-TE)</i>
	Corinne GAVRILOVIC <i>Administrative assistant / Assistante administrative</i>
	Céline DEWAELE <i>Assistant / Assistante</i>

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

CHENETIER Chloe
DEVICTOR Gregoire
TANNER Julia

Annexe III**Programme du débat thématique****Normes relatives au droit d'accès aux documents publics****Points communs entre la Convention de Tromsø et la Convention européenne des droits de l'homme et leur caractéristiques propres**Contexte

L'une des principales tâches du CDDH dans le cadre de son mandat, qui court du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027, consiste à « organiser des débats thématiques sur le droit d'accès aux documents publics en tenant compte de l'entrée en vigueur de la [Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (CETS 205) également connu sous] Convention de Tromsø ».

Lors de sa 103^e réunion (24–27 novembre 2025) et conformément à la décision prise lors de sa 102^e réunion, le Secrétariat a soumis une proposition de débat thématique sur le droit d'accès aux documents publics ([CDDH\(2025\)23](#)). Le CDDH a décidé d'organiser ce débat, tel que proposé, lors de sa prochaine réunion.

La Convention de Tromsø est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2020 à la suite de la ratification par sa 10^e Partie. Elle compte aujourd'hui 17 Parties. Le Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe, qui est chargé de sa mise en œuvre par les Parties, a jusqu'à présent achevé l'évaluation de référence de 15 Parties. La Consultation des Parties a adopté des recommandations à l'intention des Parties sur la base des conclusions des rapports d'évaluation de référence de l'AIG.

La session donnera un aperçu des normes garantissant le droit d'accès aux documents publics en vertu de la Convention de Tromsø et des normes élaborées par la Cour concernant l'accès à l'information en vertu de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle mettra en évidence les points communs entre les deux traités, leurs caractéristiques propres et les influences réciproques possibles. Dans l'ensemble, elle visera à promouvoir une meilleure compréhension de la Convention de Tromsø et de sa valeur ajoutée par rapport au droit limité d'accès à l'information prévu par la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi qu'un environnement favorable à sa ratification par les États membres du Conseil de l'Europe. Les résultats des travaux de suivi de l'AIG seront également présentés à cette occasion.

Programme

Présentations des intervenants invités :

- **Helena JÄDERBLOM** – présentation des travaux de suivi de l'AIG (15 min)
- **Boglarka BENKO** – Juriste/Avocat confirmé, Greffe de la Cour européenne de droits de l'homme – Présentation de l'évolution de la jurisprudence de la Cour sur l'accès à l'information en vertu de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (15 min)
- **Päivi KORPISAARI** – Membre de l'AIG, professeure de droit de la communication à l'Université d'Helsinki Présentation des normes de la Convention de Tromsø (15 min)
- **Mateja PREŠERN** – Vice-présidente de la Consultation des Parties, directrice au ministère de l'Administration publique, Direction de l'autonomie locale, des organisations non gouvernementales et du système politique - Secteur de la transparence et du système politique, ministère de l'Administration publique (15 min)

Discussion – 30 minutes.

Annexe IV

**Présentation de Eerik-Niiles KROSS,
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de
l'Assemblée parlementaire**

Thank you for your invitation. It is a privilege, in my capacity as Chair of the Parliamentary Assembly's Committee on Legal Affairs and Human Rights since January 2026, to present our most recent work and priorities.

I particularly welcome the continued cooperation between your Steering Committee and our own. Our regular exchanges are essential to ensuring coherence between the intergovernmental and parliamentary dimensions of the Council of Europe, especially on matters at the core of our mandate.

Unsurprisingly, a central focus of our Committee in recent years has been the **Russian Federation's aggression against Ukraine and its far-reaching legal and human rights consequences**.

Since the full-scale invasion in February 2022, the Parliamentary Assembly has taken a leading role in condemning this act of aggression and in advancing a comprehensive accountability agenda. Following Russia's expulsion from the Council of Europe, our Committee was the first to propose, as early as April 2022, the establishment of a special tribunal for the crime of aggression. Since then, we have adopted several substantive reports on the legal and human rights implications of the war, consistently calling for a coherent system of accountability for all violations of international law.

In this context, we have actively promoted and supported **key institutional developments**: the bilateral agreement between the Council of Europe and Ukraine of June 2025, the Enlarged Partial Agreement on the Special Tribunal adopted in May 2026, and the Convention establishing a Claims Commission in December 2025. Our current priority is to secure their **rapid entry into force and effective operationalisation**. This requires the completion of national ratification processes—often within parliaments—as well as clarity regarding sustainable financing. In my role as Chair, I have engaged directly with national delegations to monitor progress. Yet progress is not as swift as we would like, and the situation demands. We are particularly concerned that the process of joining the Enlarged Partial Agreement on the Special Tribunal is too slow, and that there are still uncertainties about the budgetary estimates. I therefore encourage all of you and your governments to use all the means at your disposal to accelerate these processes and to make the Special Tribunal a reality, without further delay.

Let me recall several fundamental legal principles that the Assembly has affirmed must not be set aside in any peace process concerning Ukraine, as reflected in our latest resolution based on my report of June 2025. (list not exhaustive)

First, the attempted annexation of Crimea and other temporarily occupied territories constitutes a violation of *jus cogens* norms and cannot be recognised under any circumstances. Second, individual criminal responsibility must be upheld; international crimes cannot be subject to amnesty. Third, the Russian Federation remains under a clear obligation to implement the judgments of the European Court of Human Rights concerning Crimea, eastern Ukraine, and the aggression. Fourth, Russia must provide full reparation for the damage caused by its internationally wrongful acts, owed to Ukraine as a State and to individual victims.

At the same time, there are areas where we would have wished States to go further. On the personal immunities of the "Troika" before the Special Tribunal, we consider that the compromise reached in the Statute falls short of our expectations and of established precedents in international criminal justice. We also take the view that the crime of aggression began in 2014, and that the

compensation mechanism should therefore cover damage caused since 20 February 2014. It is indeed possible to amend the Convention establishing the Claims Commission to extend its temporal scope beyond February 2022, and we invite future States Parties to do so.

Equally important is the establishment of the third pillar of the compensation mechanism: a dedicated compensation fund. The Assembly has repeatedly called for this fund to be financed through Russian state assets frozen in Europe and elsewhere. We consider such measures to constitute lawful countermeasures in response to serious breaches of *erga omnes* obligations arising under *jus cogens* norms. It would be both logical and institutionally coherent for this fund to be established or administered within the Council of Europe framework, as a continuation of the Register of Damage and the Claims Commission.

Our resolutions have also paid particular attention to the situation of **Ukrainian prisoners of war, civilian captives and deported or transferred Ukrainian children**. We have characterised some of the violations committed by Russia as **crimes against humanity**, and as an **element of genocide**. We have therefore called on the International Criminal Court to reflect these qualifications in its ongoing investigations into the situation in Ukraine. Ensuring full complementarity between the ICC and the future Special Tribunal for the Crime of Aggression is essential, as the crimes investigated by the ICC stem from the “supreme international crime” of aggression.

In sum, the Parliamentary Assembly—and in particular our Committee—has played an important role in shaping the Council of Europe’s legal response to this war. Without this parliamentary impetus, I doubt that States would have moved forward with the same ambition and pace. Yet our work is far from complete. Sustaining momentum on accountability is critical, especially in a context of evolving geopolitical uncertainties. The credibility of the Council of Europe as a rule-of-law-based organisation is at stake. We must deliver on our commitments—not only for Ukraine and its people, but also to uphold the integrity of the international legal order established after the Second World War.

Another key priority of our Committee concerns the **European Convention on Human Rights system**.

As you know, under Article 22 of the Convention, the Parliamentary Assembly elects the judges of the Court. This matter has been discussed with our Secretary General earlier this week, and I will not address it further, as it falls within the remit of our Committee on the Election of Judges. Our focus, within the Committee on Legal Affairs and Human Rights, is on the substantive functioning and future of the Convention system.

We have consistently contributed to reflections on strengthening this system, including in the context of reforms, successive protocols and high-level conferences. We have recently intensified our work on the implementation of the Court’s judgments, which remains a central challenge for the effectiveness and credibility of the Convention.

Looking ahead, we are preparing a report entitled “**ECHR: 75 years and beyond**”, under the rapporteurship of Mr Titus Corlăţean, aimed at taking stock of the Convention’s achievements and identifying the key challenges that lie ahead. In this context, our rapporteur has been closely following your work on the elements for the **Chişinău Declaration on migration and the Convention**, and we are grateful for the opportunity to contribute. Ahead of the Declaration, our Committee adopted a statement in April calling on member States to preserve the overall integrity of the Convention system, including the independence, impartiality, and authority of the Court.

In that statement, we acknowledged the complexity of migration-related challenges and recalled that the Convention is a living instrument, interpreted in the light of present-day conditions. At the same time, we warned that this reflection must be handled with caution and must not jeopardise the universality of human rights. We urged States to preserve core principles, including non-discrimination, the absolute prohibition of torture and the principle of non-refoulement. We

note with satisfaction that most of these principles are somehow reflected in the final Chişinău Declaration.

We stand ready to continue contributing to this process, should the CDDH be entrusted with a follow-up mandate by the Committee of Ministers. In doing so, we will pay particular attention to any implications for the interpretation of Articles 3 and 8 of the Convention. While we understand the concerns expressed by certain States regarding the application of the Convention in the migration context, we must remain clear on one point: the authority and independence of the Court must not be compromised. It is for the Court to provide authoritative guidance on the interpretation and application of the Convention, including through its case-law and communication tools. Member States, including national parliaments, should not seek to substitute themselves for the Court in this role, but rather to support it. —.

I would also like to highlight our strengthened work on the **implementation of the Court's judgments**. In addition to our regular reports—both general and specific, including one concerning the Russian Federation—we have recently established a Network of parliamentarians to promote the implementation of ECHR judgments. This Network, launched in April and chaired by Mr Adam Bodnar, former Minister of Justice and former Ombudsperson of Poland, is a direct follow-up to the Reykjavík Declaration of 2023, in which Heads of State and Government called for stronger parliamentary involvement in the execution of judgments.

One particularly complex issue we are addressing concerns the **execution of judgments against the Russian Federation**, in a context of complete non-cooperation and limited effectiveness of existing mechanisms. Our rapporteur on this matter, Mr Tony Vaughan, is currently examining possible avenues, with a view to formulating recommendations to the Committee of Ministers. You will therefore likely be invited to provide your views on these proposals. Among the options under consideration are the establishment of a compensation fund to ensure the payment of just satisfaction in cases related to the war in Ukraine, potentially financed through Russian state assets, as well as measures to facilitate the recognition and enforcement of Court judgments before national jurisdictions. These proposals inevitably raise complex legal questions, including with respect to State immunity.

Let me finally highlight **three thematic areas** of our work with relevance from the point of view of **normative development**. Not only for member States but beyond Europe, as the problems we are addressing are global and require global responses.

First, on **strengthening the international legal order**, we have two reports under preparation: one on the modernisation of international humanitarian law in light of contemporary armed conflicts, and another on threats to the International Criminal Court, including sanctions imposed by third states on ICC judges and prosecutors. We consider it essential that such measures do not affect the Court's functioning or the status of its officials in member States, and that Europe actively supports the Court's independence and effectiveness. In January 2025, the Assembly also adopted a report on private military and security companies, and we welcome the Committee of Ministers' openness to consider a Council of Europe instrument addressing the risks these actors pose to human rights and the rule of law, complementing UN initiatives.

Second, our recent work on **transnational repression** has led to the adoption, in June, of a new resolution and recommendation based on the report by Mr Efstathiou (as a follow-up to our 2023 report that you are already aware of). In this recommendation, we invite the Committee of Ministers, as a matter of priority, to consider an international legal instrument—potentially a convention—on the prevention and punishment of transnational repression, including a clear definition and minimum standards to prevent such practices and protect victims. The Assembly sees a momentum being developed to combat this dangerous phenomenon, with dedicated reports or policies being implemented in several member and observer States of the Council of Europe. We hope this proposal will receive your careful consideration.

Third, **artificial intelligence**. Two reports are under preparation: one on the use of AI by parliaments, and another on its use in public administration, with a particular focus on safeguarding human rights. Our Committee has a dedicated Sub-Committee on Artificial Intelligence and Human Rights and has contributed, through its statutory opinion, to the adoption and promotion of the Council of Europe Framework Convention on AI.

I shall stop here to allow sufficient time for our discussion. I am ready to answer your questions and to elaborate further on any points that interest you most.

Thank you.

Annexe V

Présentation de Maria-Andiani KOSTOPOULOU
Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes
et la violence domestique (GREVIO)

Dear Chair, of the CDDH, dear members of the Committee, colleagues,

It is a great honour to address your Committee today and provide you with an overview of the state-of-play regarding the implementation of the Istanbul Convention – as identified by GREVIO in the course of a full decade of intense country-by-country monitoring work. It is also an important responsibility, because I am bringing to you a fundamental human rights issue - violence against women – that is still so very much in need of our attention.

15 years ago, the Committee of Ministers adopted legally binding standards to address violence against women in all its forms. This includes domestic violence – a form of violence that affects many families in many different ways. Women are predominantly exposed to intimate-partner violence at the hands of their male partners, whether this is physical, sexual, psychological or economic violence. Which is why the Istanbul Convention recognizes

Recognizing this strong gender dimension in the daily forms of violence that women and girls are subjected to in our societies, placed the Council of Europe at the forefront of standard-setting in the area of women's rights. The Istanbul Convention filled a gap in the prevention and protection of violence against women in Europe, and GREVIO's monitoring shows a high level of engagement with the convention's principles and premises among its 39 parties.

Before going into a more detailed description of GREVIO's findings, please allow me to also state that there is persistent and at times very vocal opposition to the convention's standards, as you may be aware. Since issuing the first report on its general activities, and through its monitoring work over the past decade, GREVIO has been offering facts and results regarding the impact of the convention. This is contributing to important messages about the aims and purposes of the Istanbul Convention.

But how do we know that the Istanbul Convention is producing results? Since 2016, exactly ten years ago, GREVIO has been monitoring its implementation at national level, starting with what we call the baseline evaluation procedure. This is a comprehensive stocktaking exercise of nearly all of the 60 operational provisions of the Istanbul Convention across its four pillars: prevention, protection, prosecution and comprehensive policies. This week, with the adoption of GREVIO's baseline evaluation reports on Latvia and Ukraine, we have completed this initial baseline evaluation procedure in respect of all state parties. This means, that all 38 member states of the Council of Europe that are party to the convention have undergone this stocktaking exercise. As many of you know, the European Union acceded to the Istanbul Convention in 2023, making it the first non-state to become a party. Last year, the EU submitted its baseline report to GREVIO, and on this basis, GREVIO recently conducted its evaluation visit to EU institutions, bodies and agencies. It held in-depth discussions on the measures taken by the respective EU entities for the implementation of the Istanbul Convention. We will now be working on our draft report to be adopted by the GREVIO plenary next year.

GREVIO's baseline evaluation procedures are followed by thematic evaluation rounds. We are currently conducting our first such thematic procedure, focussing on the theme of "Building trust by delivering support, protection and justice." By the end of this year, we will have published 24 country reports under this theme.

The progress identified across GREVIO's 16 first thematic evaluation reports published to date testifies to the impact of the convention and the advances made in the protection of women and girls from gender-based violence through the convention's thorough implementation.

Prime among the positive steps taken at national level is the alignment of legislation with the requirements of the Istanbul Convention. This is particularly the case for offences such as stalking, forced marriage and female genital mutilation, which have been introduced as specific offences in many criminal codes. This is linked with a trend visible in a few countries of growing access to justice for women, notably for victims of sexual violence. While there was some hesitation around defining rape as a non-consensual sexual act in the early days of the convention, we are now seeing many countries moving towards such a consent-based definition of rape, which truly is a game changer. Most women and girls are raped by someone they know, and many do not fight back or experience coercion and violence. They simply say no or otherwise show that they are not consenting. Consent-based definitions of rape in the criminal code ensures that their experiences are not dismissed by law enforcement agencies. While this is no guarantee for conviction, the stark increase in reporting rates in countries where this change was made shows how important it is to align criminal law with women's lived reality. And in this context it is important to remember that a rise in reported cases is not to be mistaken with inefficiency or that something is not working. The opposite is true: women are coming forward because they feel they can turn to the authorities.

There are three more important areas of progress I would like to share with you:

- The adoption of new national policies, including National Action Plans, that address violence against women more comprehensively, based on the approach, definitions and obligations contained in the Istanbul Convention.
- The allocation of more funding and resources to measures and policies addressing violence against women.
- The significant increase in specialist support services: gaps in quantity and quality are being closed, and that is making me hopeful.

But these improvements don't mean we are at the end of the road. In fact, implementation of the Istanbul Convention is a journey. Its many detailed provisions provide us with the GPS for how to get move forward. This is something we need to bear in mind when we consider that since the introduction of the Istanbul Convention, not a single national or international prevalence survey has shown violence against women to be on the decline. Instead, the pandemic and other factors have and are contributing to persistent or even growing levels of violence against women and girls.

The factors I have in mind are diverse but interlocking and must be addressed with urgency. Many are linked to the systemic lack of primary prevention, which means ensuring that violence is not committed. We are seeing far too few examples of comprehensive and long-term preventive efforts that tackle the root causes of violence against women in all its forms and that target those who perpetrate: primarily men and boys. Instead, we are seeing a seemingly unstoppable rise in digital manifestations of violence – by former partners, husbands, boyfriends but also by complete strangers, with online hate against women turning into real-life threats of violence. Technology-facilitated violence against women and girls has become pervasive, yet prevention strategies continue to lag behind the scale and speed of the phenomenon.

GREVIO refers to this as “the digital dimension of violence against women”, which is a term we chose to highlight the continuum of violence across the different spheres of life. There is no difference between the violence women and girls experience offline, and the violence they experience online. In fact, there is great fluidity and it is only the tools that vary, not the reasons why. Or the aims. GREVIO's findings indicate that women and girls are increasingly exposed to digital manifestations of violence, and that it is growing in scale and complexity. An example are deepfakes, which are, in 95% of the cases, directed against women and girls. Holding perpetrators to account requires skilled investigators, highly trained, and the joining of forces. An interesting practice, such as the introduction of “cyber competence centers” in prosecution services following the introduction of new criminal offences such as image-based abuse. Addressing the digital dimension of violence against women requires a multi-layered response,

as reflected in GREVIO's General Recommendation No. 1, published in 2022. This document is GREVIO's first authoritative interpretation of the provisions of the Istanbul convention viewed through a particular theme, in this case digital forms of violence against women. It underscores that digital manifestations of violence against women must be addressed across the full range of obligations under the convention.

Another and somewhat related concern is the growing levels of exposure or active consumption of violent pornography and the impact this has on sexual violence perpetration, including by ever younger perpetrators. It is prompting the normalisation of risky sexual practices such as non-fatal strangulation. According to some national studies, around 70% of young women (18-34 or even younger) have engaged in such practices, with varying degrees of consent. It is widespread in intimate-partner violence as a form of violence, with the potential for serious and lifelong harm. Also, it is violence that is predominantly perpetrated on women by male partners – indicating a strong gender dimension. As is so often the case with the type of behaviour GREVIO is concerned by.

For this reason, it is with concern that GREVIO is noting a shift in how violence against women is viewed at policy level in some countries: as a gender-neutral phenomenon. This denies the link between violence against women and their inequality with men. In line with the spirit of the Istanbul Convention, violence against women must be recognised as a cause and a consequence of women's inequality with men in order to address it effectively. This, distinguished members of the CDDH, requires a strong commitment to achieving women's equality with men, which many worry is dwindling at international level.

Another recent pre-occupation of GREVIO that I would like to share with you is the limited efforts to ensure systematic prevention measures. I touched upon this briefly but would like to develop it a little further because this is the topic addressed in GREVIO's forthcoming activity report, to be published in September. Preventing violence against women before it occurs, especially by addressing the underlying attitudes, stereotypes, behaviours and structural inequalities that sustain violence against women, remains both the most ambitious and the most essential objective of the Istanbul Convention. Yet, GREVIO's monitoring work has consistently shown that primary prevention remains one of the weakest aspects of national responses.

Across the parties we have evaluated, prevention policies too often fail to distinguish clearly between primary, secondary and tertiary prevention measures. Awareness-raising campaigns, school-based programmes, perpetrator work and victim support measures are frequently grouped together as though they pursue the same objectives. GREVIO has repeatedly underlined the need for greater conceptual clarity: primary prevention requires a distinct approach focused on intervening before violence occurs.

One consequence of this confusion is the persistent underfunding of genuine primary prevention. Well-funded awareness campaigns are important and welcome, but they do not by themselves transform the social norms, behaviours and power dynamics that sustain violence. Effective prevention requires comprehensive, evidence-based and multi-level programmes capable of addressing attitudes, relationship dynamics, community norms and structural inequalities simultaneously. Where such approaches exist (including school-based interventions challenging gender stereotypes or initiatives engaging men and boys) GREVIO has observed more meaningful progress. Some countries provide encouraging examples, although such practices remain too limited.

Women's rights organisations remain indispensable actors in this field. Their expertise, community roots and longstanding experience place them at the centre of effective prevention efforts. Yet GREVIO's findings continue to reveal insecure and short-term funding towards these organisations, often accompanied by increasing competition from non-specialist providers. As a result, important prevention work may rely heavily on under-resourced NGOs, including in areas concerning women exposed to intersecting forms of discrimination.

Another issue relates to the evaluation. Do prevention measures actually reduce violence? Do they change behaviour? Do they alter social norms over time? Across many parties, prevention measures are implemented without a sufficiently rigorous assessment of their long-term impact. Campaigns are launched, programmes are funded and action plans are adopted, yet there is often limited evidence as to whether these measures effectively reduce violence, change behaviours or transform social norms over time. If we do not know what works in prevention, it is difficult for policy makers to take action.

Yet, the prevention of violence against women is vital, in the literal sense of the word, because it still leads to women killed at the hands of their partners or ex-partners. Frequently, this is linked to insufficient risk assessment or enforcement of protection orders, or signs overlooked because of low levels of multi-agency co-operation at local level. Such killings are a reminder of what is at stake when authorities fail to prevent, protect and respond adequately.

This is why, in parallel to its country evaluation work, GREVIO initiated work on its second General Recommendation, dedicated to gender-related killings of women and girls. This recommendation will identify the key obligations and measures required under the convention to promote a comprehensive response to gender-related killings on the basis of the Istanbul Convention, while providing practical guidance for the prevention of and protection from femicides. A dedicated working group composed of five GREVIO members is mandated to complete this work by the end of 2026, and GREVIO is aiming to launch this recommendation in May 2027.

There are many other topics of relevance to the wide field of violence against women which GREVIO has looked at in more detail, and in different ways. Our activity reports each offer a digest of GREVIO's findings on a specific theme. This allows us to showcase progress in a certain area but also shared shortcomings. In this manner we have covered issues such as sexual violence and rape, the linkages between domestic violence and child custody decisions, risk assessment for victims and the shrinking space for women's human rights defenders.

Women's rights defenders often work on the frontlines, challenging patriarchal norms, traditional gender roles and discriminatory laws. Advocacy around violence against women and the provision of support and protection for victims of gender-based violence form an important aspect of their work. Their contribution to the implementation of international legal standards on women's rights, such as Istanbul Convention is vital. For this reason, formal recognition of this essential role, notably in the context of preventing and combating violence against women, is expressed in Article 9 of the Istanbul Convention. Over the years, GREVIO's monitoring work has revealed a growing number of examples in which women's rights organisations active in this way have seen their scope of action reduced. This ranges from reduced funding opportunities to challenges where co-operation between state actors and specialist support services was lacking, leading to increasing isolation of women's NGOs in their daily work. A decline in co-operation and dialogue with specialist organisations as well as in their involvement in political processes is also visible, as are examples of the silencing and intimidation of NGOs and individual women activists, including journalists.

Copies of our respective focus sections reproduced in a compilation of the first five are available to you. They may for interesting reading!

Because of the many specific areas GREVIO covers in its monitoring work under the convention, GREVIO has built up significant expertise which it regularly shares with other Council of Europe committees and bodies. One example is the Drafting Committee on Human Rights and Drug Policies (DH-PDA), a joint sub-committee to yours, which GREVIO was pleased to nominate a full member to. GREVIO has also significantly contributed to the drafting work on the recently adopted CM Recommendation on accountability for technology-facilitated violence against

women and girls, as well as to the recommendation on age-appropriate sexuality education for children.

Another area of increasing synergies is the caselaw of the European Court of Human Rights. The past decade has seen a strong increase in jurisprudence which references not only the provisions of the Istanbul Convention, but also the findings from GREVIO's evaluation reports. Several high-profile judgments on domestic violence, custody rights in such contexts and sexual violence demonstrate the importance of GREVIO's work for the jurisprudence of the European Court of Human Rights. Conversely, GREVIO's evaluation reports contain numerous references to the Court's jurisprudence and regularly draw on its interpretative guidance. In view of this growing cross-fertilisation between the two conventions, GREVIO also took the initiative to organise a high-level scientific dialogue with the European Court of Human Rights last September.

Legal and judicial responses to cases of violence against women are of great interest to GREVIO. This year, I have the honour of presiding, in my capacity as GREVIO President, over the Platform of Independent Expert Mechanisms on Discrimination and Violence against Women. This Platform brings together seven independent women's rights mechanisms from around the world (CEDAW Committee, UN Working Group on Discrimination against Women, for example). I have launched work to prepare a position paper on legal retaliation against women, because this is a phenomenon that all seven regional and global women's rights bodies are confronted with. For many women seeking justice, including for experiences of gender-based violence, turning to the legal system may result in retaliatory action taken by the perpetrator. Courts inadvertently turn into institutions that further such retaliation, because in many countries, there are no mechanisms to stop lawsuits intended to silence and intimidate. The experience of women the world over shows that such retaliatory action is pursued by many perpetrators and can take many forms. Together, we as the EDVAW Platform, are advancing discussions on this theme and will be launching a joint paper on 25 November.

Annexe VI**Rapporteur·es et représentant·es du CDDH**

- Rapporteur sur l'égalité de genre : Philippe WERY (Belgique)
- Rapporteur thématique sur les droits humains et l'intelligence artificielle : Tim KOLK (Estonie)
- Rapporteuse thématique sur les droits humains et l'environnement : Nicola WENZEL (Allemagne)
- Rapporteur thématique sur l'impunité pour les violations graves des droits humains : Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)
- Rapporteuse thématique sur les droits humains et les entreprises : Nicola WENZEL (Allemagne)
- Représentant auprès du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et la santé (CDBIO) : Elias KASTANAS (Grèce)
- Représentante auprès du Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou) : Milène BLANCHARD (France)
- Représentante auprès du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) : Krista OINONEN (Finlande)
- Représentante auprès du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) : Elīna-Luīze VĪTOLA (Lettonie)

Annexe VII**Composition du Bureau du CDDH et Présidences des instances subordonnées**

BUREAU	FIN DU MANDAT	RÉFÉRENCES
Tonje MEINICH (Norvège) Présidente	31 décembre 2026 (élue pour 1 an, renouvelable)	103 ^e réunion du CDDH (novembre 2025)
Nicola WENZEL (Allemagne) Vice-Présidente	31 décembre 2026 (élue pour 1 an, renouvelable)	103 ^e réunion du CDDH (novembre 2025)
Tim KOLK (Estonie) Membre	31 décembre 2027 (élu pour 2 ans, non renouvelables)	103 ^e réunion du CDDH (novembre 2025)
Elias KASTANAS (Grèce) Membre	31 décembre 2027 (élu pour 2 ans, non renouvelables)	103 ^e réunion du CDDH (novembre 2025)
Milène BLANCHARD (France) Membre	31 décembre 2026 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	101 ^e réunion du CDDH (novembre 2024)
Elīna Luīze VĪTOLA (Lettonie) Membre	31 décembre 2026 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	101 ^e réunion du CDDH (novembre 2024)
Babette KOOPMAN (Pays-Bas) Membre	31 décembre 2027 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	103 ^e réunion du CDDH (novembre 2025)
Paweł WIERDAK (Pologne) Membre	31 décembre 2027 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	103 ^e réunion du CDDH (novembre 2025)
PRÉSIDENTES		
« 46 + 1 » Tonje MEINICH (Norvège)		92 ^e réunion du CDDH (novembre 2019)
CDDH-ELI Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)		99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
CDDH-PTS Elīna Luīze VĪTOLA (Lettonie)		1 ^e réunion du CDDH-PTS (mars 2025)
CDDH-VOTE Krista OINONEN (Finlande)		103 ^e réunion du CDDH (novembre 2025)
CDDH-TE Milène BLANCHARD (France)		103 ^e réunion du CDDH (novembre 2025)
DH-PDA Tonje MEINICH (Norvège)		102 ^e réunion du CDDH (juin 2025)

Annexe VIII**Calendrier**

*tel qu'adopté (pour le second semestre 2026) et approuvé (pour le premier semestre 2027)
lors de la 104^e réunion du CDDH (30 juin – 3 juillet 2026)*

21 – 23/09/2026	1st meeting of the Drafting Group on the protection of the right of vote / 1 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la protection du droit de vote (CDDH-VOTE)
13 – 15/10/2026	2nd meeting of the Drafting Group on the use of new technologies by the Court and new tendencies in litigation before the Court / 2^e réunion du Groupe de rédaction sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CDDH-TE)
20 – 22/10/2026	4th meeting of the Drafting Committee on human rights and drug policies / 4^e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et les politiques en matière de drogues (DH-PDA)
04 – 06/11/2026	7th meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / 7^e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violences graves des droits humains (CDDH-ELI)
12 – 13/11/2026	116th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 116^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits humains (CDDH-BU)
01 – 04/12/2026	105th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 105^e réunion du Comité directeur pour les droits humains (CDDH)
03 – 05/02/2027	3rd meeting of the Drafting Group on the use of new technologies by the Court and new tendencies in litigation before the Court / 3^e réunion du Groupe de rédaction sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CDDH-TE)
10 – 12/03/2027	8th meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / 8^e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violences graves des droits humains (CDDH-ELI)
31/03 – 02/04/2027	2nd meeting of the Drafting Group on the protection of the right of vote / 2 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la protection du droit de vote (CDDH-VOTE)
19 – 21/05/2027	9th meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / 9^e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violences graves des droits humains (CDDH-ELI)
10 – 11/06/2027	117th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 117^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits humains (CDDH-BU)

16 – 18/06/2027	3rd meeting of the Drafting Group on the protection of the right of vote / 3 ^e réunion du Groupe de rédaction sur la protection du droit de vote (CDDH-VOTE)
29/06 – 02/07/2027	<u>106th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 106^e réunion du Comité directeur pour les droits humains (CDDH)</u>